Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260509-05_26_087-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 06/05/2026

Date de la convocation 30/04/2026	L' an 2026, le 6 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire
Date d'affichage 30/04/2026	**Présents :** Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, LE COZ Eric,
Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17	Absent(s) ayant donné procuration : Mme PERON Carinne à Mme AMIOT Marie-Noëlle **Secrétaire de séance** : M. CHARLO Romain

Réf : 05-26-087 **Objet : LOCATION MAISON DU 6 RUE DES ROSIERS**

A la majorité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Messieurs Bruno HEURTEBIS et Valentin NOËL, intéressés par cette affaire, ne prennent pas part à la présente délibération et quittent la salle.

Madame le Maire expose :

La commune a acquis le 27 février dernier une habitation située au n°6, rue des Rosiers, près de la Maison de santé. Cette maison pourra être utilisée, sur le principe de la colocation, pour le logement des remplaçants, stagiaires ou internes exerçant temporairement dans la Maison de santé. Cette habitation pourra également, le cas échéant, servir de logement de secours.

Elle propose de fixer les tarifs de location de cette maison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières ;

- Décide de fixer les tarifs suivants de location de la maison située au n°6, rue des Rosiers, charges comprises, à compter de ce jour :

Location au mois : 400,00 €,
Location à la quinzaine : 250,00 €,
Location à la semaine : 150,00 €,
Location à la nuit : 40,00 €.

Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260509-05_26_087-DE

- Dit que le loyer sera payable à terme échu au Trésor public ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

